

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_9_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

**Objet : Voirie Fonds de
concours communes de
Coulonges sur l'Autize**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean -Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. le Président expose.

La commune de Coulonges sur l'Autize a engagé des travaux dans le cadre du projet de Résidence Habitat Jeunes et d'EHPAD, notamment des travaux de voirie.

La voirie créée doit desservir un ensemble immobilier comprenant l'Ehpad, le village résidentiel séniors, la résidence habitat jeunes qui restera dans l'actif de la commune sans être transférée à la communauté de communes.

	SURFACE EN M ²	Participation de la CCVG demandée
EHPAD	9988	
IAA (village)	5610	
RHJ /CCVG	1664	11 830.61
TOTAL	17262	

Il est proposé au conseil communautaire de verser une participation financière sous la forme d'un fonds de concours exceptionnel à la commune.

Ces travaux doivent être engagés avant la fin du chantier prévue fin 2024.

Vu l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales prévoyant qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Considérant le projet de création d'une voie desservant l'ensemble immobilier dont la résidence habitat jeunes sur la commune de Coulonges sur l'Autize

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- de valider le versement d'un fonds de concours exceptionnel de 11 831 € à la commune de Coulonges sur l'Autize selon plan de financement suivant :

	MONTANT HT		TOTAL
Evaluation bande de roulement enrobé	197 948,99	Commune de Coulonges	110 897,37
		Fonds de concours CC Val de Gâtine	11 831,00
		Part de IAA	75 220,62
	197 948,99		197 948,99

- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 21/11/2023
Publié le 24/11/2023
Transmis en sous-préfecture le 28/11/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

